



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 11 septembre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 août 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 13 septembre 2000

**Garantie d'emprunt à l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES auprès de  
la C.D.C. - Prêt Plus Complémentaire à la Subvention de l'Etat  
d'un montant de 5.667.226 F - Réhabilitation de 17 pavillons et 20  
garages sis rue Réaumur et rue de la Plaine à Niort**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.  
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

**Excusés :**

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200395

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000**

**Finances Ressources Financières**

**Garantie d'emprunt à l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES auprès de  
la C.D.C. - Prêt Plus Complémentaire à la Subvention de l'Etat  
d'un montant de 5.667.226 F - Réhabilitation de 17 pavillons et 20  
garages sis rue Réaumur et rue de la Plaine à Niort**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 novembre 1999 accordant la garantie de la Ville de Niort à l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES pour un emprunt de 5.667.226 F auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations concernant la réhabilitation de 17 pavillons et 20 garages sis rue Réaumur et rue de la Plaine à NIORT. La Caisse des Dépôts et Consignations précise qu'il s'agit d'un prêt PLUS pour lequel le taux de progressivité révisé ne peut être inférieur à 0 %,  
Vu l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,  
Vu l'article 6 de la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, et les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et le décret d'application n° 88-366 du 18 avril 1988,  
Vu les dispositions du Code Civil relatives au cautionnement, notamment l'article 2021,

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **maintenir sa délibération du 22 novembre 1999** accordant, pour l'opération citée en objet, la garantie de la Ville de Niort pour un emprunt de 5.667.226 F.

- **compléter les caractéristiques du prêt comme suit :**

**PRÊT PLUS :**

- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Il est toutefois précisé que le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat.

- **autoriser Monsieur le Maire** à signer les contrats de prêt à passer entre l'organisme prêteur et l'O.P.A.C. SUD DEUX-SEVRES, et à passer l'avenant N°1 avec l'O.P.A.C.

*(M. Claude PAGES, Président de l'OPAC, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)*

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

[Ordre du jour](#)